

Conférence interparlementaire sur la Charte sociale européenne

Turin, le 17 mars 2016

M. Mario Marazziti, Président de la commission des affaires sociales de la Chambre des Députés italienne

Discours d'ouverture

La Conférence interparlementaire que j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter après les paroles bien senties de Piero Fassino fait partie dudit « PROCESSUS DE TURIN », lancé en octobre 2014 à Turin déjà, à l'initiative de M. Fassino, le maire de la ville et de M. Jagland, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Je vous transmets les salutations de la Présidente de la Chambre des Députés, Laura Boldrini, ainsi que les miens.

Je remercie sincèrement les organisateurs de cet événement qui sont ici aujourd'hui avec moi : la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, M^{me} Gabriella Battaini Dragoni, ainsi que le maire de Turin, M. Piero Fassino, qui est également un protagoniste de notre histoire démocratique récente. Je tiens aussi à adresser mes remerciements au Président de la délégation italienne auprès du Conseil de l'Europe, M. Nicoletti, qui, avec la présidence de la Chambre, a promu cette initiative et présenté les conclusions de la Conférence tenue il y a deux ans.

La Conférence interparlementaire enrichit l'événement de ces jours-ci car, pour la première fois, elle réunit les présidentes et présidents des commissions compétentes en la matière des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'engagement des parlementaires, outre celui des instances gouvernementales, est, en effet, essentiel. Certes, la mise en œuvre des traités incombe au gouvernement mais c'est le parlement qui, dans la phase ascendante du processus décisionnel législatif, doit contrôler le respect des normes consacrées par les traités internationaux.

Les parlements sont réellement, permettez-moi de le dire, l'expression la plus directe de la participation des citoyens à la vie politique. Nous avons besoin, je crois, non seulement d'une diplomatie parlementaire pour renforcer la coopération et la collaboration entre les gouvernements et les Etats mais aussi, dans des démocraties matures, de parlements qui deviennent le lieu où les classes dirigeantes, les gouvernants ont, pour être considérés comme tels, la possibilité et la responsabilité de résister, en temps de crise, à des poussées populistes, plébiscitaires ou autoritaires. Sans poids et contrepoids, de même que sans médiation, ni lieu pour l'exercer, sous l'impulsion d'opinions publiques susceptibles de fluctuer, on coure le risque ultime de voir les dirigeants se transformer en suiveurs. Les parlements sont, au contraire, des lieux qui peuvent servir de filtres, des lieux de construction, de médiation et de renouvellement permanent de la pratique de la démocratie. C'est aujourd'hui un défi d'une brûlante actualité pour toutes nos démocraties, quelles qu'elles soient.

Je suis heureux de constater l'ampleur de la participation à cette initiative : 30 pays sur les 47 que compte le Conseil de l'Europe sont, en effet, représentés ici. Je tiens à saluer chacun d'entre vous mesdames et messieurs les présidents et, en particulier, ses Excellences Sergueï Narychkine, Président de la Douma russe, et Angelo Farrugia, Président de la Chambre des Députés de Malte. Je voudrais aussi rendre hommage à vous tous ici présents !

Face aux difficultés auxquelles l'Europe d'aujourd'hui est en proie, il faut faire progresser l'Europe politique ; le monde en a besoin sous peine de tomber dans l'insignifiance ou le déclin.

Je comprends les difficultés contre lesquelles se débattent actuellement plusieurs Etats membres de l'Union. Cependant, on ne peut sortir de la crise qu'avec plus d'Europe et non pas avec moins d'Europe. Si certains pays veulent temporairement alléger leur part du fardeau des responsabilités européennes communes, il me semble légitime de penser qu'ils peuvent momentanément, si tel est leur souhait, réduire proportionnellement leur part des bénéfices tirés de l'Europe et ce, sans faire de drame.

La crise qui s'est déclenchée en Europe ces dernières années a mis en lumière des différences nationales entre les systèmes de protection des droits fondamentaux, et notamment des droits sociaux. Pourtant, nous avons besoin de droits sociaux en Europe tout comme nous avons besoin d'Etat de droit. La crise, en particulier, a démontré précisément l'importance des droits sociaux et de la Charte européenne.

A l'heure actuelle se propage la conviction politique que le respect des droits sociaux fondamentaux constitue le meilleur moyen de renforcer la participation des citoyens aux processus démocratiques et leur confiance dans l'intégration européenne ainsi que la lutte contre l'intégrisme et le radicalisme en favorisant les processus d'inclusion et de cohésion sociale. Le Processus de Turin a donc pour objectif de mettre la Charte sociale européenne au centre de la scène politique européenne.

Les migrations sont, à l'heure actuelle, au premier rang des priorités européennes comme le confirme le Conseil européen qui est le troisième tenu en quelques semaines sur ce thème à Bruxelles et qui se déroule au moment même où nous parlons.

Les FLUX MIGRATOIRES nous imposent de mettre les droits sociaux au cœur de nos préoccupations politiques.

L'histoire de l'Europe a connu des périodes, de crise économique ou de transition surtout, où des pogroms ont véritablement entaché nos territoires jusqu'à l'Oural. L'Europe s'est développée ; elle est née du refus de la guerre et du totalitarisme, née du rêve et de la nécessité de construire une démocratie solidaire, du douloureux souvenir de la Shoah, tragédie qui ne doit pas se répéter ; hier comme aujourd'hui, l'Europe se nourrit d'une histoire où le christianisme et les valeurs laïques et humanistes, le pluralisme et le « vivre ensemble » – une nouvelle démocratie humaniste et humanitaire – sont devenus partie intégrante de l'ADN européen et un bienfait pour le monde.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les droits sociaux sont, me semble-t-il, au cœur même du défi que doivent relever l'Europe et le Conseil de l'Europe ; de deux choses l'une : soit ces droits s'enracinent dans la société, soit nous régressons. Je le dis en pensant aux droits sociaux des Roms, premiers citoyens européens mais dépourvus d'Etat, trop souvent encore traités davantage comme un problème que comme des êtres humains, réfugiés ou précaires permanents, marginaux alors même que ce sont des Européens de souche. Je pense au problème, non conjoncturel, de notre époque, que constituent les migrations forcées : 60 millions de personnes dans le monde, quelques millions seulement aux portes de notre continent.

Nombre de ces réfugiés sont des réfugiés du fait même de nos propres erreurs. Nous pensons que les conditions nécessaires à l'amorce d'une solution politique au conflit syrien, une solution politique et non militaire qui est actuellement recherchée, existaient déjà il y a cinq ans, avant

qu'il y ait, entre la Syrie et l'Irak, 400 000 morts, 11 millions de réfugiés internes et externes, avant que le terrorisme mondial ne prenne une nouvelle ampleur, avant l'avènement de Daech.

Il nous faut résister à la tentation de la peur quand nous parlons de droits sociaux. L'année dernière, on a dénombré 32 700 victimes du terrorisme dans le monde ; plus de 30 000 au Pakistan, en Irak, en Syrie, au Nigéria, en Inde et dans d'autres pays non occidentaux. 96 victimes sur 100 ne sont pas des Occidentaux, comme le démontrent les attentats en Tunisie, en Côte d'Ivoire et, précisément ces jours-ci, en Turquie. C'est à ces victimes que vont nos pensées.

Les droits sociaux représentent un moyen de faire face au défi que constitue le terrorisme à moyen et à long termes. Dans l'immédiat, il s'agit de ne pas céder à la peur et à l'incitation à la haine ; nous ne devons pas nous comporter comme eux ou comme eux souhaiteraient que nous nous comportions. Alors que nous allons sur Mars, a rappelé hier le Président du Conseil, Matteo Renzi, l'Europe risque l'asphyxie entre des murs et des fils barbelés. Nous ne pouvons pas revenir à la situation d'avant Schengen ; cela équivaldrait à construire nous-même notre propre prison. L'Europe vieillit ; elle a besoin de sang neuf ou bien elle perdra jusqu'à la mémoire d'elle-même. Soit elle va de l'avant, soit elle s'immobilise et vieillit, que ce soit à Idomeni ou à Calais. Le salut, je le répète, passe par une démocratie humaniste et humanitaire et l'accomplissement du devoir d'accueillir et de protéger pour ne pas sombrer dans le déclin.

Nous devons repenser la citoyenneté européenne, l'asile européen, le Traité de Dublin : le statut de réfugié européen, la solidarité positive et non pas seulement négative, la gestion commune des frontières, de l'accueil et des rapatriements.

Trois milliards sont actuellement débloqués au profit de la Turquie pour faire face à l'urgence des réfugiés alors que deux milliards seulement sont investis en faveur de 23 pays africains et nord-africains, ce qui est une politique à courtes vues.

Un premier pas positif en Europe a été fait il y a quelques semaines quand a été ouvert le premier corridor humanitaire, une initiative de la société civile, de la Communauté de Sant'Egidio, des Eglises évangéliques et de la Table vaudoise – le Piémont est, en effet, la patrie historique des Vaudois – avec le concours du ministère des Affaires étrangères. J'espère que cette expérience fera des émules ; ses instigateurs se sont appuyés sur l'article 25 du Règlement de 2009 relatif aux visas européens qui offre une voie juridique pour arracher les êtres humains à la guerre et au désespoir, en leur évitant la mort entre les mains de trafiquants ; ce Règlement prévoit la délivrance d'un visa à validité territoriale limitée, dérogation consentie à titre exceptionnel pour des raisons humanitaires. Une mesure de cette nature avait déjà été prise précédemment pour le Kosovo.

Le Processus de Turin soutient aussi l'idée que la promotion des droits sociaux fait partie intégrante d'un système qui se fonde sur le respect du droit, de la démocratie et des droits humains, ceux des autres aussi. La Charte peut donc être considérée de plein droit comme la « Constitution sociale de l'Europe ».

Le Processus de Turin représente une occasion de passer d'une déclaration de principe, aux niveaux national et européen, à des actions politiques ciblées. Nous espérons que cette Conférence incitera un plus grand nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne à ratifier la Charte sociale révisée (1996), à accepter un nombre accru d'articles de la Charte et à ratifier le Protocole additionnel. Un autre objectif clé est de garantir une plus large application des normes de la Charte et, surtout, une plus grande prise en compte des interprétations de ces normes par le Comité européen des droits sociaux.

Certes, c'est un plan ambitieux mais un plan nécessaire ; le seul plan réaliste, en vérité ; sa réalisation est entre nos mains comme il est entre vos mains. Je vous souhaite de tout cœur une conférence fructueuse.